



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-12

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

Séance du 11 avril 2022

Date de la Convocation

05/04/2022

Date de l'affichage

05/04/2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le onze avril,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Vote des taux de fiscalité directe

Présents : : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD, Jacques BONNIER, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG, Anthony LAINE (en visioconférence), Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE
Absents : Marion ATRON (pouvoir à PACOU Isabelle), Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, François-Damien GROS (pouvoir à Christopher HAUBRUGE)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Madame la Maire rappelle que par délibération du 6 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,22 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 24,84 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

TFPB : 38,22 %

TFPNB : 24,84 %

CHARGE la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 11/04/2022

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte